

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 15 février 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le QUINZE FEVRIER à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **17**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Laura JARROUSSE, Didier LAURENS, José LOPEZ, Pascal MIR.

Date de la convocation

08/02/2024

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

Date d'affichage

13/02/2024

Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU, Patrick LEGER, a donné pouvoir à Nelly DAUDE, Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Didier LAURENS, Rodolphe DELETAGE, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL, Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Nelly DAUDE

Délibération n° 2024/02/010 – Réhabilitation et mise en sécurité piéton de la rue du Barry – Plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation et de mise en sécurité de la rue du Barry, qui fait partie de la stratégie de valorisation des rues passantes et de liaison du centre bourg avec les zones d'habitation excentrées de Marcillac-Vallon.

Cette rue piétonne et historique du faubourg de la ville est connectée au centre du bourg. Cependant elle est en très mauvais état et nécessite une réhabilitation, en lien avec la Communauté de Communes Conques Marcillac et le SMAEP de Montbazens Rignac, en ce qui concerne la réfection des réseaux.

Le projet est identifié dans les programmes d'État : Petites Villes de Demain (PVD), Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Monsieur le Maire présente l'estimatif des dépenses, pour la partie communale, nécessaires à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES	
FRAIS D'HONORAIRES MOE	5 703,75 €
FRAIS D'HONORAIRES C.SPS	560,00 €
TRAVAUX	68 267,00 €
TOTAL GLOBAL H.T.	74 530,75 €

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif des aides auxquelles le projet est éligible :

	MONTANTS	% / GLOBAL H.T.
ETAT (DETR)	22 359,23 €	30,00%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	22 359,23 €	30,00 %
TOTAL SUBVENTIONS	44 718,45 €	60,00%
COMMUNE MARCILLAC VALLON (Fonds propres / Emprunt)	29 812,30 €	40,00%
TOTAL GLOBAL H.T.	74 530,75 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions telles que mentionnées au plan de financement,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ